

## LISTE DES PIÈCES NÉCESSAIRES POUR UNE DEMANDE DE PIÈCE D'IDENTITÉ

**MERCI D'ETABLIR et APPORTER la pré-demande : [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)**

**Toute personne demandant une pièce d'identité doit être présente lors du dépôt de la demande ET du retrait du titre**

- Photo de moins de 6 mois, format 3.5 x 4.5, (**Visage dégagé, oreilles et sourcils visibles, bouche fermée, pas de lunettes ni de bijoux, pas de photo d'école ni numérisées**) : Apporter la planche entière non découpée
- Justificatif de domicile de moins d'un an (facture électricité, eau ou téléphone, ordures ménagères, dernier avis d'imposition ou quittance de loyer)
- Connaître sa filiation complète (nom, prénom, date et lieu de naissance des parents)
- Acte de Naissance avec filiation de moins de 3 mois si commune non-dématérialisée (à vérifier sur : <https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation>)
- Carte d'Identité et/ou Passeport
- UNIQUEMENT POUR UN PASSEPORT : Timbre fiscal (Adulte : 86 € / De 15 et 17 ans : 42 € / Moins de 15 ans : 17 €)
- Pour un mineur : pièce d'identité ORIGINALE et VALIDE du représentant légal présent

### Pièces complémentaires

#### **EN CAS DE PERTE OU DE VOL**

- Déclaration de perte (cerfa 14011\*02) délivrée par la Mairie lors du rendez-vous ou déclaration de vol faite auprès d'un commissariat de police ou d'une gendarmerie
- Toutes autres pièces d'identité avec photo : carte vitale, carte de bus, permis de conduire, carte de pêche/chasse... OU dernier avis d'imposition
- UNIQUEMENT POUR LES CARTES D'IDENTITÉ : Timbre fiscal de 25 €

#### **POUR UN MINEUR DE PARENTS SÉPARÉS**

- Justificatif de domicile du second parent (en cas de garde alternée)
- Pièce d'identité du second parent
- Jugement de divorce ou de séparation
- Attestation manuscrite du second parent ayant l'autorité parentale autorisant l'établissement de la pièce d'identité

#### **POUR UN CHANGEMENT D'ETAT-CIVIL**

- Acte de mariage, changement de nom et/ou prénom OU Acte de Naissance avec filiation de moins de 3 mois si commune non-dématérialisée
- Jugement de divorce autorisant le nom d'usage pour une femme divorcée souhaitant garder son nom d'épouse ou une autorisation datée et signée de l'ex-conjoint
- Acte de décès du conjoint

#### **POUR UN MAJEUR HÉBERGÉ**

- Justificatif de domicile de l'hébergeant
- Attestation sur l'honneur de l'hébergeant
- Pièce d'identité ORIGINALE et VALIDE de l'hébergeant

#### **POUR UN MAJEUR SOUS TUTELLE/CURATELLE**

- Jugement entier de mise sous tutelle ou curatelle

### **Demande de pièce d'identité**

**Uniquement sur rendez-vous sur le site [segreenanjoubleu.fr](http://segreenanjoubleu.fr) → Ma Mairie / Vos démarches / Carte d'identité et passeport**

**Pour tous renseignements complémentaires appeler au 02.41.92.32.99 du lundi au samedi  
Retrait sans RDV**